



bed+bike Luxembourg

Un label de qualité pour les établissements accueillant les cyclotouristes

Être gagnant en accueillant les cyclotouristes

A partir de 2011, le label « bed+bike » sera introduit au Luxembourg. Ce label protégé de l'ADFC (Allgemeiner Deutscher Fahrrad-Club) connaît depuis plusieurs années un vrai succès en Allemagne. À l'initiative du ministère du Tourisme et en collaboration avec la LVI (Lëtzebuenger Vëlos-Initiativ), le label « bed+bike » arrive au Grand-Duché.

Ne ratez pas cette occasion!



Attirez des clients cyclistes dans vos établissements grâce au label « bed+bike »

En France, en Belgique, en Suisse et dans d'autres pays européens, de plus en plus de personnes se découvrent une passion pour le cyclotourisme. En Allemagne, on compte chaque année 22 millions de nuitées réalisées par des cyclotouristes. Ces clients ont généralement un pouvoir d'achat élevé et n'hésitent pas à consommer. Sur leur parcours, par exemple sur la piste cyclable « Elberadweg » en Allemagne, ils dépensent en moyenne 70 euros par jour et par personne. Outre les établissements hôteliers, les restaurants accueillent également à bras ouverts cette clientèle prospère et souriante.

Ces clients sont à la recherche de nouvelles régions qu'ils pourront visiter sur leur deux-roues. Avec un réseau national des pistes cyclables qui s'étend aujourd'hui sur 600 km, une nature splendide et des infrastructures touristiques de grande qualité, le Luxembourg est une destination idéale pour les cyclistes.

Misez sur « bed+bike » et bénéficiez de la tendance vélo

Le ministère du Tourisme estime que le cyclotourisme au Luxembourg est un secteur avec un fort potentiel de développement et continuera à investir dans ce domaine. En tant qu'établissement d'hébergement, profitez vous aussi du retour au premier plan du cyclotourisme en proposant une offre attrayante à ce public cible.

Avec un nombre de cyclotouristes en constante augmentation, il est nécessaire de mettre en place un service adapté aux cyclistes. Le ministère du Tourisme a de ce fait décidé d'introduire au Luxembourg, en collaboration avec la LVI, le label « bed+bike » développé par l'ADFC et ses critères de qualité pour les établissements réservant un bon accueil aux cyclotouristes.

En tant qu'hébergeur, vous pouvez proposer aux cyclotouristes des services attractifs à moindre coûts. Plus qu'un investissement financier, il s'agit plutôt d'avoir la volonté de répondre aux besoins spécifiques des amateurs du vélo.

Tous les établissements d'hébergement peuvent faire une demande en vue de l'obtention d'une certification de qualité « bed+bike ».

Participez et profitez

De l'hôtel grand confort à la pension familiale sans oublier les campings, les auberges de jeunesse et les résidences privées – tous les établissements qui répondent aux exigences minimales du label « bed+bike » peuvent participer. Les campings doivent répondre à des critères spécifiques. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la LVI.

Vos avantages – vos bénéfices :

- nouveau segment de clientèle - nouveaux clients potentiels ;
- avantage qualité par rapport à la concurrence ;
- présence en ligne dans la base de données www.bedandbike.lu;
- conseils concernant le cyclotourisme par la LVI ;
- publicité grâce au label « bed+bike » dans les publications de l'Office National du Tourisme et des Offices Régionaux du Tourisme ;
- promotion spécifique garantie par le ministère du Tourisme.



Les critères de qualité

« bed+bike »

Les cyclotouristes s'attendent à ce que votre établissement réponde aux exigences suivantes. Ce sont des critères indispensables pour bénéficier de la certification qualité attribuée par le ministère du Tourisme :

Les exigences minimales

1. Accueil des cyclotouristes aussi pour une seule nuit.

Les cyclotouristes, qui parcourent un itinéraire en étapes, changent quotidiennement de lieu d'hébergement. Ils dépendent de la bonne volonté des hébergeurs de les accueillir pour une seule nuit. Les cyclistes décident souvent à la dernière minute de leur hébergement. Leur choix dépend de la météo, du trajet parcouru et de leur ressenti du point de vue touristique.

2. Local à vélos gratuit et fermé pendant la nuit.

Pour le client, il est rassurant de savoir que son vélo est à l'abri dans un local sec et protégé contre le vol. L'accès au local devrait être dépourvu de marches et interdit aux personnes non autorisées.

3. Possibilités de sécher ses vêtements et son équipement.

Les cyclistes qui ont pédalé sous la pluie et qui arrivent trempés sur leur lieu d'hébergement doivent avoir la possibilité d'y sécher leurs vêtements et leur équipement. Un local chauffé avec la possibilité d'étendre ses vêtements, un sèche-linge ou éventuellement une salle de bain avec chauffage fera l'affaire.

4. Proposer un petit-déjeuner riche en vitamines et en féculents ou une possibilité de se préparer à manger

Les cyclotouristes ont besoin d'un petit-déjeuner adapté à leur activité. Outre les produits d'un petit-déjeuner classique, des produits de blé complet, des céréales, des fruits frais et des jus de fruits seront proposés. Les établissements qui n'offrent pas de petit-déjeuner doivent le préciser dans la fiche de renseignement et afficher une liste des magasins les plus proches où le client pourra effectuer des achats.

5. Affichage, prêt ou vente de cartes et de guides de randonnées régionales à vélo, ainsi que des horaires des bus, des trains et des bateaux.

Les supports d'informations permettent aux cyclotouristes de découvrir des excursions intéressantes dans les environs et de planifier certaines portions de leur parcours en transports en commun.

6. Mise à disposition d'un kit de dépannage contenant les principaux outils de réparation.

En mettant à disposition le matériel nécessaire, vous permettez aux cyclotouristes d'effectuer quelques travaux d'entretien et surtout les petites réparations. La LVI peut vous fournir une liste des outils indispensables. Vous avez également la possibilité de commander auprès de la LVI un coffret de dépannage complet à un prix avantageux.

7. Informations, horaires d'ouverture et numéros de téléphone des magasins de vélos les plus proches pour les réparations plus importantes.

La mise à disposition et la communication d'informations sont un service indispensable. En cas de réparations importantes, vous devrez être en mesure de contacter rapidement le magasin spécialisé le plus proche afin que les cyclotouristes puissent reprendre la route le plus rapidement possible.

Les offres supplémentaires

Vous proposerez en plus des critères qui précèdent **au moins deux autres services** de la liste ci-dessous. En fonction des moyens de votre établissement et des services que vous souhaitez mettre en avant, vous choisirez au moins deux des offres supplémentaires qui feront partie de vos propres critères de qualité :

A. Conseiller les clients dès la réservation pour un voyage en transports en commun respectueux de l'environnement.

Voyager en transports en commun permet aux cyclotouristes d'organiser leur séjour selon leurs envies. Les cyclotouristes étrangers apprécient d'obtenir des renseignements pertinents sur les moyens de transport leur permettant de voyager confortablement avec leur vélo vers le Luxembourg, et de se déplacer en train et en bus à l'intérieur du pays.

B. Service de navette pour les clients à vélo.

Ce service permet aux établissements éloignés des itinéraires cyclables d'inciter les cyclotouristes à passer une nuit chez eux.

C. Location de vélos de bonne qualité.

Vos clients qui voyagent sans vélo peuvent être intéressés par une telle offre leur permettant de découvrir les environs à deux-roues. Cependant, nous vous conseillons de vous associer aux sociétés de locations de vélos situées à proximité plutôt que d'acheter vos propres vélos, qui nécessitent un entretien spécifique régulier.

D. Offre de randonnées à vélo à la journée dans les environs de votre établissement et mise à disposition de matériel d'information supplémentaire sur la région.

Des randonnées organisées par l'hébergeur ou des informations sur d'autres randonnées d'une journée peuvent inciter vos clients à prolonger leur séjour dans votre établissement. Les idées de randonnées à vélo dans les environs ainsi que vers les attractions touristiques se trouvant à proximité peuvent être présentées dans un classeur et mises à disposition dans la salle de détente ou encore être affichées sur un tableau d'informations.

E. Transfert des bagages depuis le dernier et/ou vers le prochain établissement.

Le transport des bagages par les hébergeurs permet notamment aux familles avec enfants et aux clients âgés de parcourir de plus longues distances.

F. Service de réservation pour la nuit suivante dans des établissements accueillant les cyclotouristes.

De manière générale, il est conseillé aux cyclotouristes de réserver un hébergement à l'avance. La prise en charge de la réservation de la nuit suivante par l'hébergeur est un service unique que les cyclistes apprécieront.

G. Mise à disposition de pièces de rechange en collaboration avec le magasin de vélos le plus proche.

En cas de panne, le client dépend de votre aide. La collaboration avec un magasin de vélos à proximité peut être un réel avantage pour les deux parties.

H. Informations sur d'autres établissements accueillant les cyclotouristes dans la région.

Ces informations permettent aux établissements partenaires de mieux présenter la région aux clients et de leur donner le sentiment d'être entre de bonnes mains. Lorsque votre établissement est fermé temporairement, vous afficherez une liste des établissements partenaires ouverts les plus proches.

I. Panier-repas à emporter.

Vous remettrez au client un panier-repas complet ou vous lui proposerez de composer lui-même son panier-repas en se servant du buffet du petit-déjeuner.

J. Livre d'or contenant les meilleurs moments vécus à vélo dans la région.

Un livre d'or donne des idées pour l'organisation de la suite du séjour ou informe sur les visites et les destinations d'excursion intéressantes et peut donc inciter les clients à prolonger leur séjour dans votre établissement.



Un réseau compétent

Plus de 5 000 établissements en Allemagne et plus de 240 établissements en Flandre (Belgique) accueillent les cyclotouristes à bras ouverts. Seuls les établissements qui proposent un service adapté sont certifiés « bed+bike » : local sécurisé, petit-déjeuner équilibré, séchoir pour les vêtements mouillés ou outils pour les petites réparations. Souvent, ce sont les petites attentions qui font de vous un établissement partenaire.

Au Luxembourg, le ministère du Tourisme certifie les établissements, en collaboration avec la LVI qui est à la disposition des hébergements pour toute question concernant le tourisme à vélo.

« bed+bike » indique directement votre établissement aux cyclistes. Les établissements certifiés « bed+bike » bénéficient automatiquement des avantages suivants :

Les prestations du ministère du Tourisme / LVI

- Vous recevrez un certificat attestant que vous êtes un établissement « bed+bike » accueillant les cyclotouristes ;
- La certification « bed+bike » est facilement reconnaissable grâce au logo de la plaque qui peut être fixée à l'entrée de votre établissement. Elle permet de vous identifier depuis l'extérieur en tant qu'établissement accueillant les cyclotouristes et de vous faire de la publicité ;

- Après admission en tant que nouveau membre de « bed+bike », les données de votre établissement seront publiées dans la base de données en ligne « www.bedandbike.lu ». Cette base de données sera liée à la base de données en ligne allemande www.bettundbike.de. Votre établissement y figure avec des photos en couleurs et toutes les informations de contact. Pour chaque établissement, la piste cyclable la plus proche est indiquée, ce qui permet aux cyclotouristes de choisir facilement et de manière ciblée les hébergements situés sur leur itinéraire.
- L'adresse de votre établissement sera également mentionnée une fois par an dans le calendrier de la LVI (3 000 exemplaires).
- Lors de la réédition de la carte de randonnées à vélo « Luxembourg by cycle », votre établissement y sera indiqué dans votre localité avec le pictogramme « bed+bike ».
- Le marketing, la presse et la participation à divers salons, p.ex. le salon cyclisme et randonnées (Radreisemesse) à Bonn ou la Oeko-Foire à Luxembourg, permettent d'informer les cyclotouristes.
- Pour l'organisation de ses séjours à vélo, la LVI collabore notamment avec les établissements accueillant les cyclotouristes.
- En collaboration avec l'ADFC, les établissements « bed+bike » luxembourgeois seront également connus en Allemagne.

Les tarifs

Frais d'inscription uniques :

Etablissement à partir de 9 lits : 123,- €
Etablissement jusqu'à 8 lits : 82,- €

Cotisation annuelle :

Cotisation de base : 35,- €
plus cotisation d'exploitation : total chambres disponibles __ x 6,- € = ____ €
(jusqu'à un maximum de 420,- €).

Les factures de l'inscription sont établies par la LVI à l'initiative du ministère du Tourisme. En tant que « a.s.b.l. », la LVI est dispensée de la TVA au Luxembourg (prix nets).

Cinq étapes vers la certification qualité

1. Demandez vos documents d'inscription !
2. Votre établissement répond-il aux critères de qualité ?
3. Renvoyez votre contrat d'inscription à la LVI.
4. Bénéficiez de conseils personnalisés.
5. Après l'examen initial et dès la réception de votre paiement, vous recevrez les certificats et la plaque de qualité.

Contact – Conseil – Certification

LVI Lëtzebuurger Vëlos-Initiativ asbl

6, rue Vauban
L-2663 Luxembourg
Tél. : 439030-29
Fax : 204030-29
E-Mail : info@bedandbike.lu

En collaboration avec :

ADFC - Bett+Bike

Label attribué par

Ministère des Classes moyennes et du Tourisme

B.P. 86
L-2937 Luxembourg
Tél. : (+352) 2478-4751
Fax : (+352) 47 40 11
www.mdt.public.lu
www.visitluxembourg.lu
www.bedandbike.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Classes moyennes
et du Tourisme

